ALLOCUTION SUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

PAR L'HON. SYLVIA ELIZABETH LUCAS-IZAKS, VICE-PRÉSIDENTE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC

Commémoration des dix ans de la Loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés et lancement du Tableau de bord régional de suivi du mariage des enfants

21 novembre 2026

Ezulwini Palazzo, Ezulwini, Royaume d'Eswatini

Honorable Président du Forum parlementaire de la SADC ; honorables Présidents de parlement et parlementaires ; honorables membres du Comité exécutif ; distingués délégués ; Secrétaire générale ; fonctionnaires et chers collègues ; Mesdames et Messieurs.

C'est un grand honneur de me tenir devant vous aujourd'hui et, plus important encore, de célébrer une étape majeure que nous franchissons en tant que région pour renforcer les valeurs, les principes et les normes qui définissent les institutions que nous représentons.

Aujourd'hui, nous nous réunissons en tant que fière région de la SADC, où des législateurs se sont rassemblés non seulement pour s'acquitter de leurs responsabilités parlementaires, mais aussi pour exprimer collectivement leur respect de la dignité humaine, de l'État de droit, de l'égalité et de la protection de toutes les personnes.

L'examen et l'adoption d'une Politique contre le harcèlement sexuel sont donc bien plus qu'un exercice administratif ou institutionnel. C'est un pas délibéré dans la bonne direction. C'est une déclaration sur le type d'institution que nous voulons être, sur le type de leadership que nous aspirons à incarner et sur le type d'environnement que nous souhaitons créer pour toutes les personnes qui interagissent avec le Forum parlementaire de la SADC.

Nous devons reconnaître que les institutions politiques ne sont pas à l'abri des difficultés qui existent dans nos sociétés. En effet, les fonctions mêmes que nous occupons s'accompagnent souvent d'influence, d'autorité et de rapports de pouvoir inégaux. Ceux-ci doivent être exercés de manière responsable. Aucun titre politique, aucune ancienneté, aucune position ni aucune influence ne devrait jamais porter atteinte à la dignité d'autrui ni servir de fondement à l'intimidation, à l'exploitation ou à des comportements sexuels non désirés.

Le harcèlement sexuel n'est pas simplement une question de comportement inapproprié. C'est fondamentalement une question de pouvoir, de respect et de protection de la dignité humaine. Ses conséquences dépassent la personne concernée. Il mine la confiance, compromet la participation, nuit à l'intégrité institutionnelle et, en fin de compte, affaiblit les valeurs démocratiques que nous avons la charge de défendre.

Nous devons aussi être honnêtes à propos des cultures qui permettent parfois au harcèlement sexuel de perdurer.

Il existe des attitudes et des pratiques sociales qui, avec le temps, ont normalisé ou excusé des comportements qui n'auraient jamais dû être acceptables. Nous écartons parfois un comportement inapproprié en le qualifiant de plaisanterie, laissons entendre que c'est simplement ainsi que se comportent les hommes, l'excusons au nom de notre culture, ou conseillons aux personnes concernées de le tolérer afin de préserver des relations, d'éviter l'embarras ou de maintenir l'harmonie institutionnelle.

Parfois, on répond que la question n'est pas assez grave pour mériter l'attention. À d'autres moments, elle est traitée comme une affaire privée plutôt que comme une question relevant de la responsabilité de l'institution.
Nous devons remettre en cause ces attitudes.
Nos cultures sont riches en valeurs de respect, de dignité, de communauté et de responsabilité mutuelle. Nous devons préserver et célébrer ces aspects de notre patrimoine. Mais la culture ne doit jamais devenir une justification commode de comportements qui portent atteinte à la dignité et aux droits d'autrui. Ni la tradition, ni le statut politique, ni la hiérarchie institutionnelle ne devraient servir à excuser le harcèlement.

Nous devons être capables de distinguer la préservation de notre identité culturelle de la perpétuation de pratiques qui sapent l'humanité même que nous cherchons à protéger. La culture n'est pas statique ; elle doit aussi évoluer en fonction de notre compréhension collective de la justice, de l'égalité et de la dignité humaine.

C'est pourquoi l'évolution d'aujourd'hui est si importante.
En franchissant ce pas, nous démontrons que nous sommes prêts à aller au-delà de la reconnaissance du problème pour établir des normes et des mécanismes qui y répondent. Nous affirmons que le respect ne doit pas dépendre de qui est la personne, du poste qu'elle occupe, du pays dont elle vient ni de l'influence qu'elle exerce.

Nous voulons que toute personne qui participe aux réunions du Forum parlementaire de la SADC, chaque parlementaire, chaque fonctionnaire parlementaire, chaque membre du personnel, chaque délégué, chaque visiteur et toute personne qui entre en contact avec cette institution sache qu'elle est la bienvenue, valorisée et respectée.

Nous voulons que les gens puissent assister à nos réunions, accomplir des missions officielles, participer à nos programmes et contribuer à nos travaux sans crainte de harcèlement, d'intimidation ou d'exploitation. Nous voulons un environnement dans lequel les relations professionnelles reposent sur le respect mutuel, où les opportunités sont déterminées par le mérite et où personne ne se sent contraint de compromettre sa dignité pour participer ou pour appartenir.

Dans le même temps, l'existence de cette politique doit garantir à chacun que les allégations seront traitées de manière responsable, impartiale et équitable. Les droits des plaignants et des mis en cause doivent être respectés, et la procédure régulière doit être observée. La redevabilité et l'équité ne sont pas des principes concurrents ; elles sont toutes deux essentielles à la justice institutionnelle.

Honorables parlementaires et distingués collègues,
Nous devrions être fiers d'avoir choisi d'aller plus loin dans cette conversation. Il est facile pour les institutions de faire des

déclarations sur les droits de l'homme, l'égalité des genres et la protection des personnes vulnérables. Il est bien plus significatif d'être prêts à traduire ces engagements en garanties institutionnelles concrètes.

Aujourd'hui, c'est précisément ce que nous faisons.
Et notre responsabilité ne doit pas s'arrêter à l'adoption de cette politique. En tant que région, nous devons continuer à renforcer la sensibilisation, à promouvoir un leadership responsable, à remettre en cause les attitudes préjudiciables et à veiller à ce que les normes que nous établissons soient appliquées de manière cohérente. Nous devons montrer l'exemple, car notre crédibilité lorsque nous plaidons pour les droits et la dignité de nos citoyens est renforcée lorsque nous démontrons ces mêmes valeurs au sein de nos propres institutions.

Que ce moment reste donc dans les mémoires comme un moment important dans l'évolution du Forum parlementaire de la SADC : un moment où nos législateurs ont affirmé collectivement que la charge publique comporte des responsabilités, que la dignité humaine n'est pas négociable et que le respect doit être le fondement de notre culture institutionnelle.

Nous n'adoptons pas simplement une politique aujourd'hui. Nous affirmons une norme. Nous donnons l'exemple. Et nous déclarons que toute personne qui entre dans notre institution, qui sert à nos côtés ou qui participe à nos travaux mérite de le faire dans la dignité, la sécurité et le respect.

Puissions-nous continuer à bâtir une région de la SADC dont les institutions parlementaires soient reconnues non seulement pour les lois qu'elles font et les valeurs démocratiques qu'elles promeuvent, mais aussi pour les normes de conduite qu'elles pratiquent.

Je félicite le Forum parlementaire de la SADC, ses dirigeants et tous les Parlements membres d'avoir franchi cette étape importante.

Que ceci marque le début d'une culture de dignité, de redevabilité et de respect encore plus solide dans toute notre région.

Je vous remercie.